

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 05 JUILLET 2010, À 19 HEURES 30 À L'ENDROIT
ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR
PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES
CONSEILLERS SUIVANTS :**

Madame Lisette Côté
Madame Isabelle Pruneau
Madame Renée Lessard
Monsieur Denis Bouchard
Monsieur Rock Carrier

Absence motivée : Monsieur Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Lyse Audet, Directrice générale, agit comme secrétaire. Madame Linda Gilbert, secrétaire-trésorière adjointe assiste à la réunion.

PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**Ordre du jour
5 juillet 2010**

- 1- Prière et ouverture de la séance
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de juin 2010
- 4- Acceptation des comptes
- 5- Autorisation signature contrat Fabrique et Commission scolaire
- 6- Nomination inspectrice – MRC des Etchemins Madame Annie Venables
- 7- Prochaine rencontre (séance d'août)
- 8- Assurances de la municipalité
- 9- Politique familiale – compte rendu
- 10- Route des créateurs lancement le 07 juillet (voir publicité) avoir une représentation.
- 11- Parole à l'inspecteur de voirie
- 12- Correspondance
- 13- Service Incendie : A) Parole au chef pompier
B)
C)
D)
- 14- Loisirs : A) Compte rendu St-Jean
B) Terrain de jeux (contrat monitrices)
C)
- 15- Varia: A) B)
C) D)
- 16- Période de questions
- 17- Levée de l'assemblée

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

171-07-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant aux points :

14- c) Prix terrain de jeux à la journée

15- a) Bord de rivière

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2010

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance,

que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

172-07-2010

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 7 juin 2010 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

ACCEPTATION DES COMPTES

173-07-2010

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Renée Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, au montant 187 011.64\$ pour la Municipalité, soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 03-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

AUTORISATION SIGNATURE CONTRAT FABRIQUE ET COMMISSION SCOLAIRE

174-07-2010

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Denis Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le maire, Hector Provençal et la directrice générale, Lyse Audet ou son adjointe, Linda Gilbert, soient par la présente autorisés à signer le contrat concernant la cession de terrain et l'acquisition de terrain entre la municipalité, la fabrique de Ste-Rose et la Commission Scolaire Beauce-Etchemin.

ADOPTÉE

NOMINATION INSPECTRICE – MRC DES ETCHEMINS

Considérant que la MRC des Etchemins offre aux municipalités de son territoire d'utiliser ses ressources humaines pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celles découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement ;

Considérant que notre municipalité bénéficie déjà des services de monsieur Éric et/ou Lise Buteau à cet effet ;

Considérant que le conseil de la MRC des Etchemins a entériné le 9 juin 2010 l'engagement de madame Annie Venables pour agir, entre autres, d'officier municipal en bâtiment et en environnement;

Considérant que pour bénéficier éventuellement des services de madame Venables, le conseil municipal doit procéder également à sa nomination ;

En conséquence,

175-07-2010

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Denis Bouchard

ET SECONDÉ PAR : Madame Renée Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford nomme madame Annie Venables, à titre d'officier municipal en bâtiment et en environnement ;

Que par cette nomination, madame Venables agira à titre de fonctionnaire responsable de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* applicables par la municipalité ;

Que cette nomination est complémentaire à celle de monsieur Éric Guenette et madame Lise Buteau qui agissent toujours à ce titre pour notre municipalité.

ADOPTÉE

PROCHAINE RENCONTRE (SÉANCE D'AOÛT)

Un rappel pour mentionner que la rencontre du conseil du mois d'août 2010 aura lieu le 9 août à 19h30, 2^e lundi du mois.

ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ

176-07-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la proposition d'assurances de la MMQ pour la prochaine année au coût de 18 834\$.

ADOPTÉE

POLITIQUE FAMILIALE – COMPTE RENDU

Dévoilement du logo de la politique lors de l'activité de la St-Jean.

ROUTE DES CRÉATEURS

177-07-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Mme Lisette Côté représentera la municipalité à la conférence de presse pour la Route des créateurs. Les frais seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE

PAROLE À L'INSPECTEUR DE VOIRIE

Demande Club Vallon d'Or

ATTENDU QUE le président du Club Vallon d'Or et M. Yves Veilleux ont demandé à ce que le ponceau du chemin du 1^{er} Rang Ouest situé près de la borne sèche soit enlevé ;

ATTENDU QUE ce ponceau a été refait à neuf il y a quelques années seulement de même que le fossé et qu'à ce moment aucune revendication n'avait été soulevée quant à une problématique de résidus se déversant dans le lac ;

ATTENDU QUE la demande consiste à enlever le ponceau pour dévier les eaux vers l'ouest en créant un nouveau fossé vers la propriété de M. Émilien Quirion, ce qui l'amène à faire une entrée pour l'accès à sa propriété ;

178-07-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil sont en accord avec l'exécution des travaux pour enlever le ponceau du 1^{er} Rang Ouest, à la condition que les demandeurs paient tous les frais reliés à ce changement. Les membres du conseil sont en accord à ce que le ponceau enlevé soit utilisé pour refaire l'entrée de M. Quirion. Une entente avec M. Quirion devra être faite pour l'installation du ponceau de son entrée à savoir qui aura à payer pour les coûts du ponceau supplémentaire à acquérir s'il y a lieu. Le Club Vallon D'Or et M. Yves Veilleux devront de plus signer une entente avec la municipalité pour la responsabilité du nouveau ponceau installé pour l'accès à la propriété de M. Quirion puisque celui-ci ne veut pas en être responsable.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Fête du curé

179-07-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil accordent un montant de 50\$ pour la fête de départ du curé. M. le maire désire que l'on ajoute son allocation cellulaire du mois de juillet au montant accordé. Madame Lisette Côté mentionne sa dissidence
ADOPTÉE

Boîte aux lettres Eugène Lord

180-07-2010 **IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Rock Carrier**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
D'autoriser le remboursement de la boîte aux lettres de M. Eugène Lord, la pose ne sera pas remboursée.
ADOPTÉE

Pince de désincarcération

181-07-2010 **IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Lisette Côté**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
DE faire l'achat d'un billet à 100\$ pour l'acquisition d'une pince de désincarcération par CAMBI.
ADOPTÉE

APPUI À LA CRÉ À L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES : OPTIONS ENVISAGÉES PAR LE MINISTRE

ATTENDU que le poste de président-directeur général (PDG) de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches (ASSSCA) est vacant depuis le mois de décembre 2009 et qu'il est présentement occupé sur une base intérimaire;

ATTENDU les informations reçues à l'effet que trois options de gouvernance seraient envisagées par le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) quant à l'avenir de l'ASSSCA;

ATTENDU que la première option consisterait en la nomination d'un nouveau PDG à l'ASSSCA;

ATTENDU que la deuxième option consisterait en la désignation de l'actuel PDG de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale pour agir à titre de PDG pour la région de la Chaudière-Appalaches, résultant en la création effective d'une seule entité organisationnelle pour les deux régions administratives;

ATTENDU que cette option aurait pour conséquence la perte de l'autonomie organisationnelle de l'ASSSCA, créant ainsi un recul significatif pour la région de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU que la troisième option consisterait en la possibilité d'une réorganisation de toutes les agences de la santé à travers le Québec pour en faire l'équivalent d'une direction régionale, sous la responsabilité directe d'un responsable de réseau au central à Québec;

ATTENDU les facteurs qui contribuent à l'existence de grandes diversités au sein de la région de la Chaudière-Appalaches, notamment l'éloignement de certains territoires habités, la disparité entre les milieux ruraux et urbains et le vieillissement de la population de plus en plus grandissant;

ATTENDU que les réalités des régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale sont fort différentes, soit une région rurale et une région urbaine, et qu'une des orientations du gouvernement du Québec est de s'assurer de l'occupation des territoires;

ATTENDU l'évolution des services de la santé et des services sociaux en Chaudière-Appalaches depuis la mise en place de l'ASSCA et la diversité des établissements locaux et régionaux dûment reconnus par le MSSS;

ATTENDU qu'une décision gouvernementale serait attendue par rapport à l'une ou l'autre des trois options mentionnées ci-dessus d'ici la fin du mois de juin 2010;

ATTENDU que la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour la région administrative de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU que la CRÉ a comme mandat de donner des avis au ministre et au gouvernement du Québec, conformément à l'article 21,7 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (L.R.Q., c. M-22.1);

ATTENDU que la CRÉ se déclare très préoccupée par les options qui sont présentement envisagées par le gouvernement du Québec en matière de gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux;

182-07-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE demander au premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Yves Bolduc, de procéder, dans les plus brefs délais, à la nomination d'un nouveau président-directeur général à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches.

DE confirmer auprès du premier ministre du Québec et du ministre de la Santé et des Services sociaux son opposition à tout projet de fusion imminente ou éventuelle entre l'Agence de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale.

DE demander au premier ministre du Québec et au ministre de la Santé et des Services sociaux :

- Le maintien d'un modèle de gouvernance au sein du réseau de la santé et des services sociaux identifié et spécifique à la région de la Chaudière-Appalaches, comprenant les centres de décision adaptés à la réalité régionale.
- Le maintien et l'amélioration des services, en qualité et en quantité, offerts à la population de la Chaudière-Appalaches.

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford est en accord et appuie les démarches de la CRÉ auprès des autorités concernées et qu'elle autorise la CRÉ à transmettre la présente résolution à ceux-ci.

ADOPTÉE

Congrès FQM septembre 2010

183-07-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
D'autoriser Monsieur Denis Bouchard à participer au congrès de la FQM en septembre 2010.
ADOPTÉE

PAROLE AU DIRECTEUR INCENDIE

M. Fauchon est absent. M. Vincent donne quelques informations.

LOISIRS

Compte rendu St-Jean

À l'ordre du jour en août 2010.

Terrain de jeux – contrat monitrices

184-07-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat d'engagement des monitrices. Que le prix journalier pour un enfant non inscrit au terrain de jeux sera de 7\$.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Prendre informations pour la largeur du chemin vis-à-vis le lot à M. Jérôme Carrier.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

185-07-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE cette assemblée soit close, il est 20 heures 58 minutes

ADOPTÉE

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal
Maire

Lyse Audet
Directrice générale